



Devenir tuteur de mon demi frère et ma demi soeur

Par **spit**, le **14/01/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je vous explique ma situation: J'ai un demi frère (10 ans) et une demi soeur(8 ans) qui sont dans une famille d'accueil car leur mère est décédée et notre père introuvable depuis 3 ans. Les services sociaux viennent de demander à ma soeur (26 ans) et moi (22 ans) que l'une de nous soit leur tuteur.

Je voudrais avoir des renseignements sur le rôle d'un tuteur. De plus, si l'on devient leur tuteur resteront-ils quand même dans leur famille d'accueil?

Si non, quelles aides avons-nous? N'est-ce pas une lourde responsabilité? Est-il préférable de refuser?

Bonne journée

Par **renega**, le **06/02/2009** à **22:17**

C'est très bien ce que tu veux faire, oui tu peux même devenir son tuteur légal sans plus rien avoir avec la famille d'accueil, j'ai moi-même été le tuteur de mon demi-frère à 21 ans et lui avait 13 ans. La situation était presque identique à la tienne: notre mère était décédée et son père disparu. C'est volontier que si je peux t'aider en te donnant quelques renseignements, si tu veux et si ça peut t'aider, si tu veux je peux te donner mon téléphone.

Par **Marion2**, le **06/02/2009** à **22:52**

Bonsoir spit,

Il est bien évident que c'est une lourde responsabilité, mais ces deux jeunes enfants ont besoin de beaucoup d'amour, suite au décès de leur Maman et très certainement qu'ils se sentiront mieux avec vous qu'avec des étrangers.

Vous pouvez contacter une Assistante Sociale qui vous informera exactement des aides auxquelles vous pourrez prétendre.

Renega a raison, contactez-la (ou le) en messagerie privée, il ou elle vous sera de bon conseil, ayant vécu la même situation que vous.

Votre soeur et vous, prenez la décision qui vous semble le mieux pour ces petits et vous.

Bon courage à tous les deux.

Par **auelien88450**, le **16/03/2011** à **17:40**

J ai mon papa qui a la garde de s est deux derniere filles et il et sur le point de partire et la maman ne pouvant pas s occuper des ptite j aimerait pouvoir avoir la garde pour qu elle ne soient pas placer cher des inconue et je voudrait qu elle puissent aussie reste toute les deux ensemble sous le meme toi .

penser vous que sest possibles et qu elle vont etre les amarchhe a faire ?

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **17:45**

Faites la démarche auprès du JAF pour qu'on vous confie les enfants

Par **CINDYE**, le **21/07/2017** à **00:35**

bonsoir mon papa divorce avec une malgache qui vient d'obtenir ses papier.Mon demi frere a 5ans. Il me demande d'etre tutrice du petit si il lui arriver quelque chose. ES POSSIBLE?

Par **Dada2001**, le **04/07/2019** à **15:10**

Bonjour,

J'ai besoin de renseignement.

Je vous explique en gros ma situation: j'ai deux demi soeur qui ont la meme mere que moi mais pas le meme pere leurs pere et ma mere ce sont separer y a presque 1 ans et le pere fait passer ma mere devant les tribuneaux pour pouvoir avoir un droit d hebergement et de visite ma soeur de 9 ans ne veux ni le voir ni aller chez lui sauf qu'il ce peut que leurs pere

reussi a avoir ce quil veut mais vu sont comportement mr est violent verbalement et physiquement avec ces filles maintenant les filles ont peur de tout celle de 9 ans deteste sont pere elle veut meme changer de nom de famille enfin bref pour plusieurs raison j'aimerais aidee mes soeur et les sortir de tout sa pour celas j ai penser que je pouvais devenir leurs tutrice.

Mais comment puis je faire quel demarche sont a faire et es ce que a 18 ans ai je une chance de devenir leurs tutrice

Par **nihilscio**, le **04/07/2019** à **15:34**

Bonjour,

Les chances me paraissent faibles. Les tuteurs légaux sont tout d'abord les parents. A moins qu'il y ait un motif sérieux de déchoir votre mère de son autorité parentale, il n'y a pas de raison que vous soyez désignée tutrice de vos soeurs.